

# RESPONSABLE DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE

## SYNTHESE DE L'OFFRE

<b>Employeur :</b>	PROVENCE ALPES AGGLOMERATION
<b>Grade :</b>	Technicien
<b>Référence :</b>	000418127263
<b>Date de dépôt de l'offre :</b>	20/12/2018
<b>Type d'emploi :</b>	Emploi permanent
<b>Temps de travail :</b>	Complet
<b>Durée :</b>	35h00
<b>Nombre de postes :</b>	1
<b>Poste à pourvoir le :</b>	15/03/2019
<b>Date limite de candidature :</b>	18/02/2019
<b>Service d'affectation :</b>	Espaces Verts

## LIEU DE TRAVAIL

<b>Département du lieu de travail :</b>	Alpes-de-Hte-Provence
<b>Lieu de travail :</b>	04160 Château-Arnoux Saint-Auban

## DETAILS DE L'OFFRE

<b>Emploi fonctionnel :</b>	Non
<b>Grade(s) :</b>	Technicien
<b>Famille de métier :</b>	Autre
<b>Métier(s) :</b>	Autre

### **Descriptif de l'emploi :**

Sous l'autorité du Directeur Général des Services Techniques, les missions du responsable des activités de pleine nature sont :

- l'organisation technique des travaux à réaliser sur les sentiers l'encadrement du service et du personnel
- le maintien d'un espace public propre, accueillant et sécurisé pour les usagers vérification et contrôle du travail effectué
- la participation à l'entretien des espaces naturels dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site
- la démoustication
- le respect des règles de sécurité

### **Profil demandé :**

diplôme requis :

BTS Tourisme-Loisirs ou DUT, BTS, BTSa gestion protection de la nature, spécialité " gestion des milieux naturels" ou "animation dans les milieux naturels", éventuellement complété par un certificat de spécialisation adapté ou Licence en aménagement du territoire

### **Savoirs :**

- \* Connaissance du domaine forestier
- \* Connaissance dans l'aménagement, le développement et la protection du patrimoine
- \* Expérience en conduite de projet
- \* Connaissance des règles de marchés publics, de procédures administratives
- \* Règlementations en lien avec les missions

### **Savoir - faire :**

- \* Techniques d'encadrement d'équipe
- \* Techniques d'organisation de travaux et d'entretien d'espaces verts (Techniques de tonte, de débroussaillage, d'élagage, de tronçonnage, Fauchage, désherbage, curage)
- \* Connaissance des plans de gestion des sites
- \* Technique de lecture de plan, levé topo ; levé GPS
- \* Réaliser des travaux relevant de la polyvalence
- \* Conduite de véhicules
- \* Maitrise les outils informatiques (word, excel, cartographie, intrago/logiciel Rando Alpes HP)

### **Savoir être :**

- \* Techniques managériales
- \* Prise d'initiative
- \* Sens du service public
- \* Discrétion professionnelle, secret professionnel, devoir de réserve
- \* Travail en équipe

### **Spécificités :**

Habilitation élagage  
Permis B  
1er secours

**Missions :**

- Traduire en actions les objectifs stratégiques de la direction des -Espaces naturels
- Conduire les opérations de gestion de milieux naturels,
- Conduire les opérations d'aménagements et gestion d'équipements touristiques et des sites de pratique des sports nature,
- Élaborer le guide de maintenance des sentiers
- Attribuer un code qualité aux différents types d'espaces verts et établir pour chacun d'eux les protocoles de gestion
- Émettre des propositions et des solutions techniques en matière d'aménagement des sentiers
- Organiser et gérer les travaux à effectuer
- Guider et contrôler l'exécution des travaux et leur conformité aux règles et aux exigences de sécurité
- Rédiger les rapports et comptes rendus des travaux effectués
- Piloter les projets d'aménagement paysager
- Valoriser les paysages naturels et les sites de pratique de sports nature
- Laisser et suivre les appels d'offres en lien avec le service des marchés publics
- Assurer l'encadrement de l'équipe sentiers avec 2 chefs d'équipes + équipes de 5 agents de catégorie C et 3 agents de catégorie C
- Contrôler la qualité de travail
- Responsabilité sur les ressources humaines et financières
- Respect des procédures internes
- Appliquer les obligations réglementaires relatives liées aux sites
- Relever les incidents et les dysfonctionnements, alerter le DGST, et proposer les plans d'actions et mise en œuvre
- Gérer les déchets produits sur les sites
- Prévenir les risques d'incidents sur site (incendie, inondations)
- Contrôle des équipements, des accès publics
- Planifier et contrôler la réalisation des travaux
- Coordonner les activités des agents sur les sentiers
- Adapter et actualiser le planning quotidien des activités des agents en fonction des contraintes (problèmes techniques, retards, etc.)
- Repérer et gérer les dysfonctionnements
- Repérer et réguler les conflits
- Vérification de la conformité des travaux effectués par les agents
- Tondre, débroussailler et tronçonner
- Entretenir et aménager les sentiers à partir d'un programme de travail (balisage, peinture, panneaux...)
- Organiser les activités suivant les conditions climatiques
- Exécuter des travaux de manutention diverses et de voirie : déneigement, débroussaillage sur la voirie, maîtrise VTT
- Grimper et descendre des arbres avec différents dispositifs
- Lutte contre les moustiques
- Respect de la législation en vigueur
- Contrôle, analyse, mise en œuvre des procédés
- Conduire avec habileté et prudence
- Pratiquer une conduite économique
- Respecter les règles de circulation routière
- Respecter les règles de sécurité en matière de travail en hauteur
- Veiller au port des EPI

**Contact et informations complémentaires :**

Véronique Chaix - Ressources humaines

**Courriel :** [veronique.chaix@provencealpesagglo.fr](mailto:veronique.chaix@provencealpesagglo.fr)

Christian gaubert - espaces naturels

**Courriel :** [christian.gaubert@provencealpesagglo.fr](mailto:christian.gaubert@provencealpesagglo.fr)

**Téléphone :** 04 92 32 05 05

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.